

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 7 décembre 2015, 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Claude Lacroix (siège 2).

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au greffe, Mme Diane Brûlé.

384-12-15

1. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ).

385-12-15

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1** Séance ordinaire du 2 novembre 2015
 - 2.2** Séance extraordinaire du 30 novembre 2015;
- 3) Urbanisme**
 - 3.1** Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de novembre 2015;
 - 3.2** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90017 concernant le lot 4 367 020 situé au 212, chemin de Wexford;
 - 3.3** Avis de motion – Règlement 513 modifiant le Règlement 421 sur les usages conditionnels de manière à rendre admissible l'usage Chalet de villégiature dans les zones F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86;
- 4) Travaux publics**
 - 4.1** Voirie
 - 4.1.1** Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2014;
 - 4.1.2** Résolution – Dépôt des soumissions et octroi d'un contrat à GSF Canada Inc. au montant de 101 650,76\$ pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux, conformément au devis de l'appel d'offres public AO15-018;
 - 4.2** Parcs
 - 4.3** Aqueducs et égouts
- 5) Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1** Loisirs
 - 5.2** Événements spéciaux
 - 5.2.1** Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles du Salon des artistes et artisans;

- 6) Sécurité publique et Incendies**
- 6.1** Résolution – Approbation et autorisation de signature d’une entente intermunicipale d’entraide mutuelle avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier en matière de sécurité incendie;
- 6.2** Résolution – Approbation et autorisation de signature d’une deuxième entente intermunicipale d’entraide mutuelle avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en matière de sécurité incendie;
- 6.3** Résolution - Autorisation de présenter une demande dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier;
- 7) Environnement et hygiène du milieu**
- 7.1** Gestion des matières résiduelles
- 7.1.1** Dépôt – Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (rive nord) 2016-2021;
- 7.1.2** Dépôt – Guide pour la consultation publique – Projet de PMGMR de la CMQ (rive nord);
- 7.2** Conseil de bassin versant
- 7.2.1** Dépôt – Rapport annuel 2014-2015 de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier;
- 8) Culture et vie communautaire**
- 8.1** Résolution – Autorisation de signature du Contrat pour bibliothèque autonome associée 2016-2018 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches Inc.;
- 8.2** Dépôt – Résultats de la consultation publique pour le Règlement 508 sur l’identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal;
- 8.4** Adoption – Règlement 508 sur l’identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal;
- 8.5** Résolution – Octroi d’une subvention de 1 000\$ à l’Association de chasse et pêche Catshalac;
- 8.6** Adoption – Politique d’utilisation de la salle d’exposition de la Maison de la Culture Thomas-Guilfoyle;
- 9) Enjeux régionaux et métropolitains**
- 9.1** Résolution – Demande de sursis au ministre des Affaires municipales concernant la délégation de compétence en développement économique de la MRC;
- 10) Correspondance – Dépôt de la liste du mois de novembre 2015**
- 11) Comptes du mois de novembre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) Organisation administrative**
- 12.1** Dépôt – Rapport du directeur général sur l’utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de novembre 2015;
- 12.2** Dépôt – Registre des dons faits à la Municipalité de Shannon pour l’année 2015;
- 12.3** Résolution – Autorisation de renouvellement du contrat d’assurance de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l’exercice financier 2016;
- 12.4** Résolution – Désignation de signataires – Acceptation du « Reçu quittance et transactions » – Dossier de M. Christian Ratthé;
- 13) Finances et Greffe**
- 13.1** Dépôt – Liste des arrérages 2015;
- 13.2** Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour 2015;
- 13.3** Dépôt et approbation - Deuxième programmation de la Municipalité au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2014-2018;
- 13.4** Résolution – Autorisation d’affectation de 100 000\$ de salaire du Budget 2015 au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d’une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence ;

13.5 Adoption – Règlement 512 modifiant de nouveau le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités d'évaluation;

14) Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

14.2 Shannon Vision

14.2.1 Résolution - Nomination de M. le conseiller Mario Lemire à titre de président du conseil d'administration de la corporation Shannon Vision inc.

15) Varia et déclarations des conseillers

16) Période de questions

17) Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

386-12-15

2.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

387-12-15

2.2 Séance extraordinaire du 30 novembre 2015

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

388-12-15

3.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du mois de novembre 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de novembre 2015.

Documents déposés : DOC 388-12-15

389-12-15
Consultation

3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015 90017 concernant le lot 4 367 020 situé au 212, chemin de Wexford

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant la demande de DM 2015-90017 déposée par monsieur Benoit Foster, propriétaire du lot 4 367 020 situé au 212, chemin de Wexford, zone RU-62 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction d'une résidence sur un terrain ayant une façade de 44,19 mètres ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5.2.1 du Règlement de lotissement (350), un terrain non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain doit avoir une façade de 50 mètres ;

Considérant que ce terrain a une superficie de 4 719 m² et une profondeur de 131,22 mètres ;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne considèrent pas que l'acceptation de cette demande de dérogation nuise au droit de jouissance des propriétés voisines ;

Considérant que les membres du CCU considèrent que le requérant subirait un préjudice si cette demande était refusée ;

Considérant que les membres du CCU considèrent que cette demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme de la Municipalité et en recommande son acceptation ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée quant à la décision lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, conformément à la recommandation du CCU, la DM 2015-90017 afin d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain ayant une façade de 44,19 mètres au lieu de 50 mètres ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

390-12-15
AVIS DE
MOTION

3.3 Règlement 513 modifiant le Règlement 421 sur les usages conditionnels de manière à rendre admissible l'usage Chalet de villégiature dans les zones F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement 513 modifiant le Règlement 421 sur les usages conditionnels de manière à rendre admissible l'usage Chalet de villégiature dans les zones F-61, F-65, F-66, F-67, F-68, F-82, F-83, F-84 et F-86.

4. Travaux publics

4.1 Voirie

391-12-15

4.1.1 Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2014.

Document déposé : DOC 391-12-15

392-12-15

4.1.2 Dépôt des soumissions et octroi d'un contrat à GSF Canada Inc. au montant de 101 650,76\$ pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux, conformément au devis de l'appel d'offres public AO15-018

Considérant l'appel d'offres public AO15-018 lancé le 5 novembre 2015 pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux ;

Considérant les soumissions suivantes reçues à la date limite du 25 novembre 2015.

ENTREPRISE	SOUSSIONS			CONFORMITÉ
	Tarif forfaitaire avant les taxes applicables			
	1 an	3 ans	5 ans	
GSF Canada Inc.	38 709,49 \$	101 650,76 \$	175 131,71 \$	Oui
GRH Entretien Inc.	41 094,74 \$	128 281,34 \$	222 235,66 \$	Oui
ML Entretien Multiservices	50 430,00 \$	156 643,00 \$	270 324,00 \$	Oui

ENTREPRISE	SOUSSIONS				
	Tarif horaire				
	2016	2017	2018	2019	2020
GSF Canada Inc.	29,50 \$	30,09 \$	30,69 \$	31,30 \$	31,93 \$
GRH Entretien Inc.	25,99 \$	26,85 \$	27,74 \$	28,66 \$	29,61 \$
ML Entretien Multiservices	28,85 \$	30,00 \$	31,20 \$	32,30 \$	33,45 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme et selon la recommandation du directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard ;
- 2) D'octroyer un contrat à GSF Canada Inc. pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux, pour un montant de 101 650,76 \$ avant les taxes applicables, pour les trois prochaines années ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

M. le maire précise que dès que la température le permettra, la préparation des patinoires et anneau de glace se fera. Les parcs sont fermés pour l'hiver.

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. Noonan souligne que la période d'abonnement est en cours au Centre des sports de la base militaire.

5.2 Événements spéciaux

393-12-15

5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'organisation du Salon des artistes et artisans

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements au responsable de l'événement, M. le conseiller Mike-James Noonan, aux organisateurs et aux bénévoles du Salon des artistes et artisans 2015.

M. Noonan déclare que 61 exposants étaient présents à cet événement qui fut un franc succès. 1200 à 1400 visiteurs ont été accueillis de même que 60 enfants qui ont rencontré le père Noël.

6. Sécurité publique et Incendies

394-12-15

6.1 Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier en matière de sécurité incendie

Considérant le Schéma de couverture de risques de la MRC La Jacques-Cartier ;

Attendu que celui-ci prévoit l'obligation pour la Municipalité de convenir d'une entente d'entraide mutuelle avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin d'optimiser la couverture de sécurité incendie aux limites municipales ;

Tenant compte du Règlement sur la sécurité incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver et d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Approbation et autorisation de signature d'une deuxième entente intermunicipale d'entraide mutuelle avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en matière de sécurité incendie

395-12-15

Considérant le Schéma de couverture de risques de la MRC La Jacques-Cartier ;

Attendu que celui-ci prévoit l'obligation pour la Municipalité de convenir d'une entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin d'optimiser la couverture de sécurité incendie aux limites municipales ;

Tenant compte du Règlement sur la sécurité incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver et d'autoriser la signature d'une deuxième entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

396-12-15

6.3 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin de s'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence :

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Shannon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendue que la municipalité de Shannon prévoit la formation de 5 pompiers sur le cours de Pompier I, de 6 pompiers sur le cours d'Opérateur d'autopompe, de 4 pompiers sur le cours d'Opérateur de véhicule d'élévation, de 10 pompiers sur le cours de Désincarcération et de 5 pompiers sur le cours Officier I, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

M. Bruno Martel dresse un portrait des qualifications de l'équipe au service des Incendies, incluant la liste des divers entraînements prévus et en cours. Il fait également le bilan des opérations menées au cours du dernier mois.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

397-12-15

7.1.1 Dépôt – Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (rive nord) 2016-2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (rive nord) 2016-2021.

Document déposé : DOC 397-12-15

M. Lemire informe les citoyens des modifications à la cueillette des bacs qui sera affichée dans le calendrier 2016.

398-12-15

7.1.2 Dépôt – Guide pour la consultation publique – Projet de PMGMR de la CMQ (rive nord)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le Guide pour la consultation publique – Projet de PMGMR de la CMQ (rive nord)

Document déposé : DOC 398-12-15

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2.1 Dépôt – Rapport annuel 2014-2015 de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier

399-12-15

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le Rapport annuel 2014-2015 de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

Document déposé : DOC 399-12-15

8. Culture et vie communautaire

400-12-15

8.1 Autorisation de signature du Contrat pour bibliothèque autonome associée 2016-2018 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches inc.

Considérant la résolution 39-03-2013 confirmant le statut autonome de la bibliothèque de Shannon ;

Considérant qu'elle se classe maintenant à titre de bibliothèque associée utilisant divers services du Réseau Biblio, de façon ponctuelle ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature du *Contrat pour bibliothèque autonome associée 2016-2018* entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale (CRSBP CNCA) et de la Chaudières-Appalaches inc. et la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 400-12-15

401-12-15

8.2 Dépôt – Résultats de la consultation publique pour le Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de la consultation publique tenue le 13 octobre 2015 par les membres du Conseil local du patrimoine. Elle visait à recueillir les opinions des personnes intéressées sur le *Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal*.

Document déposé : DOC 401-12-15

402-12-15
ADOPTION

8.3 Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 septembre 2015 ;

Considérant la consultation publique tenue par le Conseil local du patrimoine le 13 octobre 2015 ;

Considérant la recommandation favorable du Conseil local du patrimoine ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 508 sur l'identification de la culture irlandaise au patrimoine culturel municipal, conformément au CMQ ;
- 2) De transmettre une copie dudit règlement au Registraire du patrimoine culturel ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

403-12-15

8.4 Octroi d'une subvention de 1 000\$ à l'Association de chasse et pêche Catshalac

Considérant la demande de subvention de l'Association chasse et pêche *Catshalac* ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 1 000\$ à l'Association chasse et pêche *Catshalac* pour l'année 2016.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

M. Noonan précise que cet organisme participe annuellement au Summerfest et promeut une bonne gestion de la pêche et de l'environnement

404-12-15
ADOPTION

8.5 Politique d'utilisation de la salle d'exposition de la Maison de la Culture Thomas-Guilfoyle

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la Politique sur l'utilisation de la salle d'exposition de la Maison de la Culture Thomas-Guilfoyle ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 404-12-15

M. Noonan déclare son étonnement quant à l'engouement des citoyens pour la Maison de la Culture. De 1900 membres, elle en compte maintenant 2700. Il fait le bilan des emprunts de livres survenus durant le dernier mois. De plus, il souligne que le 15 décembre se tiendra une activité accueillant un magicien pour les enfants de 6 à 8 ans.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

405-12-15

9.1 Résolution – Demande de sursis au ministre des Affaires municipales concernant la délégation de compétence en développement économique de la MRC

ABROGÉE

Attendu que la Municipalité fait partie de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Attendu que la MRC de La Jacques-Cartier, par la voix de son conseil des maires, a procédé, lors de sa séance ordinaire du mois d'août 2015, à l'adoption d'une série de résolutions prévoyant la réalisation d'un projet de biomasse forestière ainsi que la création d'une société de développement économique, telles que décrites dans les résolutions 15-158-0, 15-160-0, 15-161-0, 15-162-0, 15-163-0 et 15-164-0 de ce même Conseil;

Attendu que, lors de ladite séance, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a procédé illégalement à la nomination d'administrateurs provisoires;

Attendu que la Municipalité, par la voix de son représentant, a voté contre lesdites résolutions;

Attendu que le 8 septembre 2015, la Municipalité a exercé son droit de retrait sur divers domaines et sujets dans des compétences concurrentes, tel que le permettent la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a voté et adopté, illégalement, des prévisions de revenus qui ne tiennent pas compte de l'exercice du droit de retrait ci-haut mentionné;

Considérant qu'aucune consultation sur ces projets n'a été menée;

Considérant l'absence d'étude de marché pour le projet de biomasse forestière;

Considérant l'absence de projections financières pour ce même projet ainsi que pour la nouvelle société de développement économique au moment de l'adoption de la présente résolution;

Tenant compte et réitérant la résolution 15-163-0 de ce conseil sur la création et l'utilisation d'un nouveau fonds d'investissement;

Attendu que la MRC entend effectuer une mise de fonds en capital dans le projet de biomasse forestière;

Attendu que la structure de la nouvelle société de développement économique prévoit que cette dernière sera dirigée par un conseil d'administration totalement indépendant de la MRC et de son conseil des maires et qu'aucune procédure de reddition de compte n'y est prévue à ce jour;

Considérant les articles 126.2, 126.3 et 126.4 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la directrice générale de la MRC est absente de son poste depuis le mois de juillet 2015 et qu'elle a été remplacée, par intérim, depuis ce temps;

Considérant que la MRC est actuellement en processus de diagnostic organisationnel et qu'elle mène une consultation en vue de déterminer une nouvelle vision stratégique, qui influera inévitablement sur les actions à venir en matière de développement économique;

Considérant qu'en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales, le ministre des Affaires municipales doit autoriser toute délégation de compétence de développement économique local ou régional et autoriser la création d'un organisme sans but lucratif à cette fin;

Considérant qu'en vertu de l'article 126.3 de cette même loi, le ministre des Affaires municipales doit autoriser toute dérogation à la loi sur l'interdiction des subventions municipales et qu'en l'espèce, cette loi s'applique;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mari Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De demander au ministre des Affaires municipales de surseoir à toute demande éventuelle de la MRC de La Jacques-Cartier relative aux articles 126.3 et 126.4 de la loi sur les compétences municipales;
- 3) De faire parvenir audit ministre une lettre formulant cette demande et d'autoriser le maire à la signer pour et au nom de la Municipalité;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

406-12-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de novembre 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois de novembre 2015 est déposée.

Document déposé : DOC 406-12-15

407-12-15

11. Comptes du mois de novembre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 4 décembre 2015 au montant total de 398 899,55 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 407-12-15

12. Organisation administrative

12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de novembre 2015

408-12-15

Conformément au Règlement no 486, M. le maire fait la lecture et dépose *le Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 408-12-15

409-12-15

12.2 Dépôt – Registre des dons faits à la Municipalité de Shannon pour l'année 2015

Aucun montant inscrit au *Registre des dons pour l'année 2015*.

410-12-15

12.3 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'exercice financier 2016

Considérant que la Municipalité participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

Considérant que cette assurance est renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année avec un résultat combiné qui indique une augmentation approximative de 3 % pour 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement des assurances de la Municipalité avec la MMQ, police MMQ-03-022020, par PMT Roy Assurances, le 1^{er} janvier 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

411-12-15

12.4 Désignation de signataires – Acceptation du « Reçu quittance et transactions » – Dossier de M. Christian Rathé

Considérant l'entente de fin d'emploi conclue entre les deux parties ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter et d'entériner le document « Reçu quittance et transactions » dans le dossier mentionné en titre ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley et le directeur général, Hugo Lépine, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 411-12-15

13. Finance et Greffe

13.1 Dépôt – Liste des arrérages 2015

412-12-15

En vertu des dispositions de l'article 1026 du CMQ, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des arrérages.

Document déposé : DOC 412-12-15

13.2 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour 2015

413-12-15

Considérant les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2;

Considérant que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie;

Considérant que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$:

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

Document déposé : DOC 413-12-15

13.3 Dépôt et approbation - Deuxième programmation de la Municipalité au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2014-2018

414-12-15

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu que :

- 1) La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 2) La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens

ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TCEQ 2014-2018 ;

- 3) La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4) La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5) La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 414-12-15

415-12-15

13.4 Autorisation d'affectation de 100 000\$ de salaire du Budget 2015 au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'affectation de 100 000\$ de salaire du Budget 2015 au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

416-12-15
ADOPTION

13.5 Règlement 512 modifiant de nouveau le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités d'évaluation

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire de ce Conseil le 30 novembre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le « Règlement 512 modifiant de nouveau le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités d'évaluation ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

417-12-15

14.2.1 Nomination de M. le conseiller Mario Lemire à titre de président du conseil d'administration de Shannon Vision inc.

Monsieur le conseiller Mario Lemire s'abstient de voter sur ce point.

Considérant la démission de M. Claude Lacroix à titre de président du conseil d'administration de la corporation Shannon Vision;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. le conseiller Mario Lemire à titre de président du conseil d'administration de Shannon Vision Inc.;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

15. Varia et déclarations des conseillers

M. le maire informe les citoyens que le ministère des Transports prévoit devancer la date de fin de construction du nouveau pont qui s'avèrerait être en septembre 2016 au lieu du mois de décembre.

Mme Girard rappelle la tenue du Winterfest les 30 et 31 janvier 2016.

418-12-15

16. Période de questions

À 20h35, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h55.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

419-12-15

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h56.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.